



## DÉLIBÉRATION

L'an deux mille quinze, le dix-sept juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LA FEUILLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur EYMARD Serge, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 11.06.2015

Votants : 15  
Présents : 12  
Pour : 12  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Présents : Mrs EYMARD Serge, NEUVILLE Guy, LARENA Jean-Jacques, DUPUY Sandra, MAYENOBE Valérie, BLONDEL Brigitte, MONTEIL Catherine, SIKLI Séverine, Mrs FRANCY Alain, BARIL Daniel, JAUBERT Alain, FEREDY Philippe.

Absents : Mmes MATT Jeannine, VEYSSET Emilie, Mr BRUGIERE Alain.

Mme SIKLI Séverine a été élue secrétaire de séance.

### **Objet : TRAVAUX DE VOIRIE 2015**

### **CHOIX DE L'ENTREPRISE**

**Annule et remplace celle du 09.04.2015 du même objet**

Le Maire indique au Conseil Municipal que conformément au règlement communal des marchés publics, 4 entreprises ont été consultées pour faire des propositions relatives au programme des travaux 2015 établis par le bureau d'Etude SOCAMA.

L'ouverture des plis ayant donné les résultats suivants :

- COLAS SUD-OUEST : Pas de réponse.
- PIGNOT S.A.R.L : 35 750 €
- LAGARDE ET LARONZE : 29 076 €
- DEVAUD TP : 31335.50 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **attribue les travaux de voirie 2015 à la Société LAGARDE ET LARONZE DE TERRASSON.**

Fait et Délibéré en Mairie, les jours, mois et an que-dessus.

Au registre suivent les signatures.

Pour Copie conforme.

Affiché le 17.06.2015

En Mairie, le 17.06.2015

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212401798-20150617-35-2015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/08/2015

Publication : 21/08/2015

Le Maire  
  


